



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

Focus sur la loi sur la réorganisation judiciaire, 50.000 entreprises sont concernées en Belgique.

Bruxelles, le 23 avril 2015 -

Madame Katrin JADIN a pu interroger le Ministre de la Justice en Commission afin de faire le point sur la loi de réorganisation judiciaire apparue il y a six ans et amendée en août 2013.

Cela fait aujourd'hui six ans que la loi sur la continuité des entreprises a remplacé le concordat judiciaire. La Belgique compte aujourd'hui 50.000 entreprises qui connaissent des difficultés financières d'où la véritable importance de cette loi sur la réorganisation judiciaire.

Pour la Députée, deux problèmes apparaissent : d'une part, suite à la modification d'août 2013 qui restreint les conditions d'accès, les demandes de LCE (Loi de Continuité des Entreprises) ont diminué de 27% en 2014 et de 50% pour début 2015 alors que la situation économique ne va pas mieux. D'autre part, on constate que 70 à 80% des entreprises qui sollicitent la procédure tombe quand même en faillite. Le monde des entreprises démontre également une méconnaissance du nouveau dispositif ce qui n'arrange pas les choses. *« Il y a un véritable problème d'efficacité du dispositif qui ne donne pas les résultats escomptés, nous devons donc le réévaluer »* pour Katrin JADIN.

Pour le Ministre, la législation destinée au sauvetage des entreprises en difficulté est un difficile équilibre entre éviter la faillite mais sans porter atteinte à la concurrence entre les entreprises. Il faut éviter les mesures de protection trop prolongées ou dépourvues de pertinence. Suite à l'intervention de Madame JADIN, le Ministre rappelle que dans sa note de politique générale, un travail d'évaluation sera effectué et si cette évaluation conclut à la nécessité de modifications le Gouvernement le fera.

« Je suis heureuse que le Ministre prenne au sérieux les effets et l'évaluation de cette loi. Ces situations concernent comme on l'a déjà dit plus de 50.000 entreprises en Belgique et donc des centaines de travailleurs » conclut la Députée.

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Maxime Degey maxime.degey@jadin.be 0499/ 247 576